



NOVEMBRE N°_21_73
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mille vingt-et un le vingt-deux novembre
**Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de
Monsieur Jean-Claude CHEVALLIER, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal :
Mercredi 17 novembre 2021**

Présents : M. Jean-Claude CHEVALLIER, M Pascal BETAU, Mme Jocelyne DELAUNAY, M. Dominique GUERIN, Mme Erika RIVIERE, M. Philippe METEAU, Mme Muriel MERCIER-VERRAT, M. Yannis SUIRE, Mme Nicole CHARBONNIER, M. Thierry GUILLON, M. Roberto DA SILVA FERREIRA, Mme Sabrina MANTEAU, M. Thierry GENAUZEAU, Mme Michèle JOURDAIN, M. Patrick ROY.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Aurore DUPONT MALOINE a donné pouvoir à M. Pascal BETAU, M. Samuel DELAHAYE a donné pouvoir à M. Jean-Claude CHEVALLIER, Mme Nathalie RICHARD a donné pouvoir à Mme Nicole CHARBONNIER, Mme Théoline CHARRE a donné pouvoir à Mme Jocelyne DELAUNAY.

Secrétaire de séance : M. Yannis SUIRE.

FINANCES

5) TARIFS DE LOCATION ET REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES ET DES MATERIELS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2022

M. le Maire présente le tableau des tarifs des salles et des matériels communaux pour 2022, joint en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE DE VALIDER les tarifs de location des salles et des matériels communaux comme indiqué dans l'annexe 2.**

« Il est rappelé que toute manifestation, impliquant les écoles, la commune ou la communauté de communes Vendée Sèvre Autise ou tout syndicat auquel adhère l'une ou l'autre est gratuite, ainsi que les associations politiques » ;

Pour le règlement des salles communales, M. le Maire précise qu'aucun changement pour 2022 n'a été effectué.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE DE VALIDER le règlement intérieur détaillé des salles et matériels communaux pour 2022 comme indiqué dans l'annexe ci-dessous.**

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.



Fait et délibéré à VIX, le 24 Novembre 2021
Le Maire,

Jean-Claude CHEVALLIER

Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la réception en préfecture

TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES - ANNEE 2022

	COMMUNE DE VIX			HORS COMMUNE		
	Associations ¹ et écoles	Professionnels ²	Particuliers (et autres)	Associations ¹ et écoles	Professionnels ²	Particuliers (et autres)
ESPACE CULTUREL NINA VASSEUR						
Salle : Réunion - Conférence - Assemblée (4h)	GRATUIT	GRATUIT	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : 1/2 journée (de 8h30 à 13h30 ou de 13h30 à 18h30)	GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : Formule Vin d'honneur (10h à 15h ou 16h à 21h)	GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle 1 journée (de 9h00 à 0h00)	GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 100,00 €	100,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Salle forfait week-end (vendredi 20h, samedi, dimanche, lundi, 10h)	GRATUIT	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Salle : Activités ordinaires hebdomadaires des associations vizeronnes (loisir et caritatif)	GRATUIT	/	/	/	/	/
Cuisine <i>(ne peut être mise à disposition seule, sans location de la salle)</i>	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Sonorisation / Eclairage	GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Forfait optionnel de ménage <i>(sans vaisselle)³</i>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Electricité, chauffage, climatisation ⁵⁻⁷	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH
Caution (à la réservation) ⁴	200,00 €	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Dégâts et anomalies⁵ (sur matériel ou locaux)	Salle rendue sale ou mal nettoyée	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €
	Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (dans la limite de 2 anomalies)	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €
	Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (3 à 4 anomalies)	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €
	Dégâts et anomalies supérieurs à 4 et/ou nécessitant des réparations importantes	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations
SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE						
Salle (limitée à 50 personnes)	GRATUIT	/	/	/	/	/
Forfait optionnel de ménage	50,00 €	50,00 €	50,00 €	/	/	/
Electricité, chauffage, climatisation	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	/	/	/
Caution	Néant	/	/	/	/	/
Dégâts et anomalies	idem esp. cult.	idem esp. cult.	idem esp. cult.	/	/	/
MATERIEL / VAISSELLE						
Forfait location vaisselle	GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Perte ou casse de vaisselle	1,50 € / pièce			1,50 € / pièce		
Percolateur, hot-dogs, friteuse, plancha... ⁶ (avec location salle ou seuls)	GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

(1) Associations et écoles : Associations de loisir, culturelles ou à but caritatif

(2) Professionnels : tout professionnel réalisant une manifestation dans le cadre de son activité

(3) Si la salle est restituée sale, le forfait ménage de 200 € est facturé d'office par la commune

(4) Caution : la caution est réglée par chèque au moment de la réservation, le chèque est encaissé et déduit de la facture totale au moment du paiement du reliquat, sauf pour les associations vizeronnes (non encaissé)

(5) Dégâts et anomalies : tout dégat ou anomalie constaté lors de l'état des lieux de sortie est à la charge du locataire.

(6) En cas de dégat(s) ou d'anomalie, la facturation est calculée sur le montant réel des réparation ou du remplacement de l'appareil.

(7) Les factures inférieures à 5 € ne sont pas recouvrées.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021 Reçu en préfecture le 24/11/2021 Affiché le 29/11/21 SLO ID : 085-218503035-20211122-NOV_21_73-DE
--